

LES CHEMINS DE LA MUSIQUE

ANNEE 2026-2027 - BULLETIN D'ADHESION

Nom Responsable			
Adresse			
Téléphone :		Email :	

Prénom de l'élève 1 :		Nom :	
Date de Naissance :		Instrument et durée:	
Jour souhaité :		Plage horaire souhaitée :	

Prénom de l'élève 2 :		Nom :	
Date de Naissance :		Instrument et durée :	
Jour souhaité :		Plage horaire souhaitée :	

Prénom de l'élève 3 :		Nom :	
Date de Naissance :		Instrument et durée :	
Jour souhaité :		Plage horaire souhaitée :	

Tarif 1^{er} élève		
Cours 20min (pour les 6-7 ans)	465 Euros	
Cours 30min	690 Euros	
Cours 40min	880 Euros	
Atelier groupe 1 h	330 Euros	
Tarif élève(s) suivant(s)		
Cours 20min (pour les 6-7 ans)	433 Euros X	
Cours 30min	630 Euros X	
Cours 40min	819 Euros X	
Atelier groupe 1 h	310 Euros X	
Location par instrument	30 Euros x nb	
Adhésion par famille		40
	Total	

Nombre de chèques (10 chèques maximum) :

En septembre, tous les chèques doivent nous être remis (à l'ordre de LCM) par l'intermédiaire des professeurs, lors des différents forums, ou envoyés à Laure COIGNARD – 24 allée des Tilleuls – 35240 LE THEIL DE BRETAGNE (L'adhésion annuelle est réglée dans le 1^{er} chèque).

J'ai pris connaissance des règles de fonctionnement et m'engage à les respecter. Je demande mon adhésion (ou l'adhésion de ma famille) aux Chemins de la Musique.

Droit à l'image : L'association utilise des photo/vidéo de moi ou de mon enfant mineur pour sa communication (site, réseaux sociaux, captation concert, presse)

J'autorise ☐

Je n'autorise pas ☐

Madame, Monsieur : _____

Date et Signature :

LES CHEMINS DE LA MUSIQUE

ANNEE 2026-2027 - BULLETIN D'ADHESION

Vous souhaitez adhérer à notre association, nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez par cette démarche. Pour la réussite de celle-ci, nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance de ces quelques lignes. "Les Chemins de la Musique" est une association gérée bénévolement par ses membres qui ont pour but d'organiser des activités musicales (cours, ateliers, concerts, manifestations).

Location des instruments : la durée de la location de l'instrument est de 1 an. Possibilité suivant les disponibilités d'une location pour une 2ème année et suivant le tarif en cours. En cas de forte demande la priorité est donnée aux élèves de 1ère année. Les instruments sont loués dans la limite du parc d'instruments des Chemins de la Musique.

Pour les nouveaux adhérents, vous avez une période d'essai jusqu'aux vacances de la Toussaint. Dans ce cas les chèques non encaissés des 2e et 3e trimestres vous seront restitués et la fin du 1^{er} trimestre vous sera remboursé. Pour les anciens adhérents, l'inscription est pour l'année entière.

Courant septembre, tous les chèques doivent nous être remis (à l'ordre de LCM) par l'intermédiaire des professeurs, lors des différents forums, ou envoyés à Laure COIGNARD – 24 allée du tilleul – 35240 THEIL DE BRETAGNE

L'adhésion annuelle (40 euros) est réglée avec les cours du 1^{er} trimestre (1^{er} chèque).

Pour un règlement en 3 chèques :

- 1^{er} chèque encaissé à partir du 15 septembre
- 2^{ème} chèque encaissé le 15 janvier
- 3^{ème} chèque encaissé le 15 avril

Les encaissements peuvent être répartis sur le nombre de mois souhaité (10 maximum avec une butée fin juin). Pour toute difficulté et aménagement, contacter Les Chemins de la Musique. D'autres moyens de paiement peuvent être envisagés tels que virements. Le paiement par CB est à l'étude.

Compte tenu des engagements que l'association prend envers les professeurs, les chèques ne pourront être restitués (sauf pour des cas exceptionnels).

Le montant des cotisations est un forfait annuel calculé sur 31 cours pour une période allant de la mi-septembre 2024 à mi-juin 2025 en suivant le rythme scolaire des Yvelines.

Le professeur n'est pas tenu de récupérer les cours manqués du fait de l'élève. Les récupérations ne peuvent se faire qu'en entente mutuelle avec le professeur.

Si vous avez besoin d'une facture en faire la demande par mail à contact@lcdmusique.fr .
Les factures ne sont délivrées que lorsque tous les chèques sont remis à l'association.

Des photos peuvent être prises et utilisées pour la promotion des Chemins de la Musique lors de forum, d'article de presse local ou pour illustrer le site internet de LCM. Si vous ne souhaitez pas que votre enfant mineur figure sur les photos, veuillez-nous en faire la demande (par mail ou par courrier).

Les Chemins de la Musique – Président : David Lalouze

site internet : <http://lcdmusique.fr>

email : contact@lcdmusique.fr

Coordinatrice : Aimée PILLOT

06 58 13 93 58

Important : L'association est partenaire des organisations PASS+ et LABAZ. Vous pouvez bénéficier de réduction sur les cours, jusqu'à 100 euros par élève. Voir modalités et renseignements sur les sites concernés.

LES CHEMINS DE LA MUSIQUE

ANNEE 2026-2027 - BULLETIN D'ADHESION

Professeurs :			
<i>Caroline (piano)</i>	<i>06 71 26 03 46</i>		
<i>Philippe (batterie)</i>	<i>07 81 90 17 89</i>	<i>Patricia (piano)</i>	<i>06 28 56 83 00</i>
<i>David (guitare)</i>	<i>06 69 96 60 00</i>	<i>Aimée (Chant)</i>	<i>06 58 13 93 58</i>

Salles municipales	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
ORGERUS	CHANT (Aimée)	PIANO (Caroline)	BATTERIE (Philippe) GUIARE (David)	PIANO (Caroline)	
GAMBAIS	PIANO (Caroline) GUIARE (David)	CHANT (Aimée)			PIANO (Caroline)
BAZAINVILLE					GUIARE (David)
ST-LEGER-YV.	PIANO (Patricia)				

Début des cours : le lundi 14 septembre 2026

Fin des cours : le lundi 21 juin (dernières semaines dédiées aux rattrapage des cours)

Pour recevoir des indemnités de la part de la région à travers « PASS + » et « LABAZ », n'hésitez pas à contacter les plateformes correspondantes :

PASS+ : <https://www.passplus.fr>

LABAZ : <https://www.iledefrance.fr>